

Commune de 57710 Tressange

☎ 03.82.59.10.30 | Email : mairie@tressange.fr



TARIFS

Exemple de Calcul Quotient Familial :

REVENU TOTAL	<p>Revenu Fiscal de référence (pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu en France) +/ou Certificat de rémunération et de retenu d'impôts (pour les frontaliers) + Prestations Annuelles CAF FRANCE ou FRANCE + LUXEMBOURG (pour les Frontaliers)</p> <p>=</p> <p>REVENU ANNUEL TOTAL pour le calcul du Q.F.</p>
-------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

$$\text{Q.F.} = \frac{\text{REVENU ANNUEL TOTAL}}{\text{Nb de parts}} \quad / \quad 12$$

(Retenu par les services fiscaux)

Commune de 57710 Tressange

☎ 03.82.59.10.30 | Email : mairie@tressange.fr



ANNEXE 1

Tarifs périscolaire par enfant Au 1^{er} SEPTEMBRE 2022

	Horaires	QF de 0 à 500	QF de 501 à 1000	QF de 1001 à 1500	QF de 1501 à 2000	QF de 2001 à 2500	QF supérieur à 2501
MATIN	7h00 8h15	1.58€	1.68€	1.90€	2.31€	2.63€	3.15€
MIDI	11h45 13h45	5.98€	6.83€	7.88€	8.41€	8.93€	9.77€
SOIR 1 De 16h15 à 17h15	16h15 17h15	2€	2.10€	2.31€	2.63€	2.83€	3.25€
SOIR 2	16h15 18h30	3.68€	3.88€	4.31€	4.82€	5.46€	5.98€
Pour info base journée	De 7h00 à 18h30 avec repas et gouter	11.24€	12.39€	14.09€	15.54€	17.02€	18.90€

Les tarifs sont susceptibles d'être révisés au 1^{er} septembre de chaque année.

Une réduction de 10% est accordée à partir du deuxième enfant sur les frais de garde à compter du 01/09/2022.

Commune de 57710 Tressange

☎ 03.82.59.10.30 | Email : mairie@tressange.fr



ANNEXE 2

Tarifs mercredi par enfant Au 1^{er} SEPTEMBRE 2022

	Journée complète avec repas commune Enfant de TRESSANGE	$\frac{1}{2}$ journée avec repas Commune Enfant de TRESSANGE	Journée complète avec repas Enfant extérieur à la commune*	$\frac{1}{2}$ journée avec repas Enfant extérieur à la commune*
QF de 0 à 500	15.34€	11.03€	16.81€	12.08€
QF de 501 à 1000	16.39€	11.76€	17.86€	12.93€
QF de 1001 à 1500	17.44€	12.60€	19.12€	13.86€
QF de 1501 à 2000	19.44€	13.86€	21.33€	15.23€
QF de 2001 à 2500	21.54€	15.23€	23.64€	16.81€
QF > à 2500	22.38€	17.33€	24.69€	19.12€

* enfant non scolarisé dans la commune de TRESSANGE

Les tarifs sont susceptibles d'être révisés au 1^{er} septembre de chaque année

Une réduction de 10% est accordée à partir du deuxième enfant sur les frais de garde à compter du 01/09/2022.

Commune de 57710 Tressange

☎ 03.82.59.10.30 | Email : mairie@tressange.fr



ANNEXE 3

Tarifs Accueil de Loisirs Vacances Scolaires Au 1^{er} SEPTEMBRE 2022

	Journée complète avec repas commune Enfant de TRESSANGE	Journée complète avec repas Enfant extérieur à la commune
QF de 0 à 500	15.45€	17€
QF de 501 à 1000	17.51€	19.26€
QF de 1001 à 1500	19.57€	21.53€
QF de 1501 à 2000	21.63€	23.79€
QF de 2001 à 2500	23.69€	26.06€
QF > à 2500	25.75€	28.33€

Les tarifs sont susceptibles d'être révisés au 1^{er} septembre de chaque année.

Une réduction de 10% est accordée à partir du deuxième enfant sur les frais de garde à compter du 01/09/2022.